



**apiculteurs, bergers, éleveurs  
si vous suspectez un dégât lié à l'ours**

## **Téléphonez dans les 48 heures\***

<b>vous êtes dans le périmètre du Parc National ou de sa zone périphérique</b>	<b>vous êtes hors zone du Parc National ainsi que <u>sur la totalité du territoire communal de Bagnères de Bigorre et Campan</u></b>
<b>aux bureaux du Parc National des Pyrénées (PNP)</b>	<b>aux bureaux du service départemental d' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)</b>
parc national des pyrénées Ours 24h/24	bureau de Lourdes
<b>05 62 34 14 79</b>	brigade Ouest 1
	brigade Est 2
	05.62.94.55.10
	06.25.03.21.15
	06.27.02.59.49

à défaut de pouvoir contacter le PNP ou l'ONCFS, vous pouvez joindre l'équipe technique ours au 05.62.00.81.08

## **Localisez précisément l'emplacement des dégâts**

recouvrez si possible l'animal tué pour empêcher les charognards de le dépecer, ne touchez pas aux ruches endommagées

## **expertise des dégâts**

Un expert agréé se rendra, dans les plus brefs délais, sur les lieux pour expertiser les dégâts et assurer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier

\* en cas de répondeur, laissez un message et vos coordonnées, vous êtes garanti d'être rappelé dans les plus brefs délais